PROJET

**DÉCISION N°…/2020 DU COMITÉ APE
institué par l'accord de partenariat économique d’étape
entre la Côte d’Ivoire, d'une part,
et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part**

**du …**

**concernant l'adoption de la liste des arbitres**

LE COMITÉ APE,

vu l'accord de partenariat économique d’étape entre la Côte d’Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part (ci-après dénommé "l'accord"), signé à Bruxelles le 3 mars 2009, et appliqué à titre provisoire depuis septembre 2016, et notamment son article 64, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

L'accord prévoit que le Comité APE doit établir une liste de quinze personnes prêtes et aptes à faire office d'arbitres pour le règlement des différends pouvant survenir entre les parties,

A ADOPTé LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

1. La liste des quinze personnes prêtes et aptes à faire office d'arbitres est établie conformément à l'article 64, paragraphe 1, de l'accord et figure à l'annexe de la présente décision.

2. La liste d'arbitres décrite au paragraphe 1 est établie sans préjudice des règles spécifiques prévues par l'accord ou susceptibles d'être arrêtées par le Comité APE.

*Article 2*

La liste d'arbitres visée à l'article 1er peut être modifiée par une décision du Comité APE prise conformément à l'article 67 de l'accord.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à …, le …

*Pour la République de Côte d’Ivoire Pour l'Union européenne*

*... …*

**ANNEXE**

Liste d'arbitres (article 64, paragraphe 1, de l'accord)

Arbitres sélectionnés par la partie Côte d’Ivoire:

M. Abbe YAO – Côte d’Ivoire

M. Abdouramane OUATTARA – Côte d’Ivoire

M. Joachim BILA AKA – Côte d’Ivoire

M. Narcisse AKA – Côte d’Ivoire

M. Karim FADIKA – Côte d’Ivoire

Arbitres sélectionnés par la partie Union européenne:

M. Claus Dieter EHLERMANN – Allemagne

M. Giorgio SACERDOTI – Italie

M. Jacques BOURGEOIS – Belgique

M. Pieter JAN KUIJPER – Pays-Bas

Mme Hélène RUIZ FABRI – France

Arbitres sélectionnés conjointement par les deux parties:

M. Martial AKAKPO - Togo

Mme Anna KOUYATE -Mali

M. Thomas COTTIER – Suisse

Mme Merit E. JANOW – États-Unis

M. Helge SELAND – Norvège